

Zeitschrift: as. : Archäologie Schweiz : Mitteilungsblatt von Archäologie Schweiz = Archéologie Suisse : bulletin d'Archéologie Suisse = Archeologia Svizzera : bollettino di Archeologia Svizzera

Herausgeber: Archäologie Schweiz

Band: 31 (2008)

Heft: 3

Artikel: Les enjeux actuels de l'archéologie : chaque voix compte

Autor: Brem, Hansjörg

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les enjeux actuels de l'archéologie: chaque voix compte

Dans l'histoire plus que centenaire de notre Société, il n'est que très rarement arrivé qu'un président appelle les membres à se prononcer d'une certaine façon dans une votation. Je me suis décidé à franchir ce pas inhabituel parce que l'archéologie, et par là même la sauvegarde et l'étude des sources matérielles de notre passé, de même que leur financement, sont directement concernés par deux initiatives.

Par le passé, c'est essentiellement en privilégiant le contact avec des personnalités influentes et rarement par des campagnes coûteuses que nous avons milité pour notre cause. Mais le style du discours politique change à vue d'œil. On peut et doit dire tout à fait ouvertement ce qui est utile à la cause et prendre clairement position. Dans certains cas, il faudra trouver des alliés dans des organisations similaires. Il aura probablement échappé à bon nombre de nos membres combien il a fallu se battre durement pour imposer des décisions tranchées contre le commerce d'objets provenant de pillages. Il était très difficile de savoir si certains acteurs du commerce d'art, avec les collections qui leur étaient étroitement liées, finiraient par faire échouer le projet – et cela a duré pendant des années: aujourd'hui, on peut au moins dire que la Suisse n'est plus une plaque tournante pour un quelconque trafic d'antiquités volées.

Au mois de novembre, le peuple devra se prononcer sur l'initiative sur le «Droit de recours des associations: assez d'obstructionnisme» menée par les radicaux zurichoïses. L'abrogation du droit de recours prévue par cette initiative, dite «de Fiala», concerne un droit que nous avons depuis longtemps en tant que société, bien que nous n'ayions jusqu'à présent jamais eu à en faire usage (ce pouvoir étant du seul ressort du comité). Fondamentalement, ce droit permet le recours de groupements ayant des intérêts communs dans les domaines de la protection de la nature et du patrimoine et qui vont dans le sens d'objections émanant de particuliers ou de corporations publiques. Il est vrai que des procédures sont aujourd'hui généralement trop facilement lancées et que les recours dans le domaine de la construction sont contrariants – en dépit de toutes les tentatives de pressions, un état de droit ne peut cependant pas renoncer à la séparation des pouvoirs. En matière de protection de la nature et

du patrimoine, les attentes idéales conduiront toujours à des interprétations différentes, mais il est du devoir de la société Archéologie suisse, qui a pour tâche de s'investir dans la conservation et la protection des monuments archéologiques (statuts, article 3c), de résister à la forte pression qui voudrait que nos prérogatives soient transférées dans le domaine privé, au mieux toléré et alimenté par les mécènes. Il est faux de prétendre – comme le fait le groupe emmené par Mme Fiala – que les autorités s'investiront toujours assez pour les besoins de la protection de la nature et du patrimoine. Certes, plusieurs services archéologiques ont la possibilité de défendre ouvertement leur position, voire de l'imposer parfois. Ils doivent toutefois prendre en compte à un degré plus ou moins important des intérêts supérieurs, et sont assujettis au canton dans sa globalité – c'est en tout cas comme cela que je vois ma mission en tant qu'archéologue cantonal de Thurgovie. La pression ponctuellement très forte que certains acteurs disposant de ressources financières exercent pour imposer leurs projets de construction sans restriction et sans prendre en compte les intérêts supérieurs ou le développement durable se fait sentir

partout. Pour contrer cela, on ne peut compter que sur l'engagement des groupes œuvrant dans les domaines de la protection de la nature et du patrimoine. Il est question de valeurs qui ne s'expriment pas toujours en argent et en chiffres – mais qui n'en sont pas moins importantes pour nous tous. Exprimons-nous donc à ce sujet et votons contre l'initiative Fiala!

En ce qui concerne la seconde initiative, «Pour des jeux d'argent au service de la communauté», la collecte de signatures est encore en cours. Cette initiative veut empêcher que le monopole de l'Etat sur la Loterie soit levé au profit d'un marché de prestataires libres. Cette modification priverait les cantons de l'un des plus importants instruments de financement de la protection du patrimoine et des monuments. Nous pourrions bien sûr monter nous-mêmes une loterie et tenter de gagner de l'argent par ce biais. Mais la situation est claire: il n'y a pas de place pour l'expérimentation, car avec les problèmes de financement que la Confédération a dans le domaine de la protection des monuments – qui découlent en partie de tentatives de subvention d'autres branches –, les budgets sont partout réduits à la portion congrue!

Notre crédibilité en tant que société dépend aussi de l'engagement avec lequel nous défendons nos demandes et intérêts dans l'arène démocratique. Peu importe que ce soit par hobby, dans le cadre professionnel ou par simple intérêt pour l'histoire et ses traces dans notre pays: nous avons chacun une voix à faire valoir.

_Hansjörg Brem (trad. C.M.C.)

Non à l'initiative contre la nature et le patrimoine.

Abolir le droit de recours ?

30 novembre

Non

